



LE POUVOIR DE DONNER

Faire un don produit un changement positif tant sur le plan collectif qu'individuel. C'est une source d'inspiration et d'innovation qui permet de tisser des liens entre les générations.

Il devrait être facile de faire un don, mais les exigences liées à l'impôt, à la déclaration et à la gouvernance compliquent souvent le processus. Permettez-nous de vous simplifier la tâche pour que vous puissiez vous consacrer entièrement à faire la différence dans vos communautés.



À la Fondation Raymond James Canada (FRJC), nous sommes engagés à aider les particuliers, les couples et les familles à bâtir des legs qui durent toute une vie et au-delà.

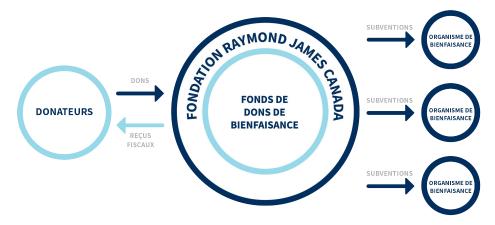
Nous comprenons votre passion, votre détermination et votre engagement à rendre le monde meilleur. Nous pouvons vous fournir les outils pour atteindre vos objectifs au niveau caritatif. En tant que fondation privée, nous pouvons gérer vos dons selon vos désirs en toute discrétion et confidentialité. Nous croyons que le développement et l'adoption d'une stratégie en matière de dons de bienfaisance est un élément essentiel d'un plan financier réussi.



COMMENT POU-VONS-NOUS AIDER?

Le Fonds de bienfaisance de la Fondation Raymond James Canada vous permet d'incorporer très simplement les dons stratégiques dans votre plan financier, tout en vous épargnant le fardeau administratif qu'impliquerait l'exploitation de votre propre fondation privée. Stratégique car vous pouvez ainsi bénéficier des avantages de donner aujourd'hui tout en créant un plan pour demain. Un Fonds de bienfaisance vous procure des avantages fiscaux immédiats, le potentiel de faire croître votre don initial et la liberté de recommander des organismes admissibles qui vous tiennent à cœur pour l'octroi des fonds.

PROGRAMME DE DONS DE BIENFAISANCE



NOTRE PROGRAMME DE DONS DE BIENFAISANCE EST

Efficace et compétitif: Un Fonds de bienfaisance est assujetti à des frais d'administration de 1 %*.

Personnalisé: Les donateurs peuvent personnaliser le nom du Fonds de bienfaisance, p. ex. Fondation de la famille Smith. Il en va de même pour les entreprises et autres entités.

Flexible: Les actifs détenus par le Fonds de bienfaisance n'étant pas assujetti à une période d'indisponibilité, des dons au profit d'organismes enregistrés peuvent être effectués dès sa création.

Simple: Un Fonds de bienfaisance peut être établi en aussi peu de temps qu'une semaine, et la Fondation Raymond James Canada s'occupe de toutes les responsabilités liées à l'administration et à la déclaration

Stratégique: Les dons donnent lieu à des reçus pour fins fiscales qui peuvent être utilisés immédiatement ou reportés jusqu'à cinq ans. Vous pouvez ainsi prévoir vos dons dans le cadre de votre planification fiscale de fin d'année, pour réduire les droits successoraux ou les impôts sur les gains en capital.

Création d'un legs: Vous ne vivrez pas éternellement, mais la passion que vous avez d'aider les autres pourrait durer indéfiniment. Vous pouvez désigner un successeur qui continuera à recommander des organismes qualifiés pour l'octroi des fonds. . Soyez audacieux! Partagez vos valeurs et créez votre legs familial avec la prochaine génération.

*Les frais de gestion de placement facturés par notre filiale Raymond James Ltée (courtier en valeurs mobilières et membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières « OCRCVM ») ne sont pas inclus dans les frais d'administration de 1 % de la ERIC



DONS, CROISSANCE, DISTRIBUTION, C'est aussi simple que cela.

Un Fonds de bienfaisance de la Fondation Raymond James Canada peut être établi en versant un don initial irrévocable d'au moins 100 000 \$ en espèces, en titres ou en produits d'assurance*. En tant que donateur, vous recevez un reçu pour fins fiscales qui peut être utilisé immédiatement ou reporté jusqu'à cinq ans. Les dons subséquents peuvent être effectués en tout temps par tranche de 10 000 \$ ou plus. Vous pouvez aussi faire du Fonds de bienfaisance un bénéficiaire de votre succession ou le récipiendaire d'un legs dans votre testament. Consultez votre conseiller en placement Raymond James Ltée ou un fiscaliste pour connaître les stratégies qui vous conviennent.

*La Fondation Raymond James Canada examine tous les dons à l'avance pour en déterminer l'admissibilité.



CROISSANCE

Votre conseiller Raymond James Ltée est bien placé pour gérer votre don philanthropique tout en continuant de gérer vos investissements personnels. La Fondation travaille avec votre conseiller Raymond James Ltée pour investir les actifs du Fonds de bienfaisance selon l'énoncé de politique de placement de la Fondation Raymond James Canada. Nous nous concentrons sur l'appréciation du capital à long terme dans le but d'accroître la valeur de votre don initial au moyen de placements prudents.



DISTRIBUTIONS

philanthropiques.

vos objectifs financiers et

La Fondation Raymond James Canada vous donne la liberté de recommander des octrois soutenant vos organismes de bienfaisance préférés et de recevoir la reconnaissance pour vos dons. Nous pouvons effectuer ces dons au nom du Fonds de bienfaisance ou vous pouvez choisir de rester anonyme. Avec l'aide de votre conseiller Raymond James, vous pouvez créer un plan de distribution annuel ou semestriel pour maximiser les retombées de votre don. Une telle planification élimine la prise de décisions hâtives en fin d'année. De cette façon, ce ne sont pas les échéanciers relatifs à l'impôt sur le revenu qui déterminent l'organisation de votre Fonds de bienfaisance, mais vous.

Depuis 2014, Raymond James Ltée bénéficie du statut







Raymond James Canada Foundation Numéro d'enregistrement 832 173 900 RR0001 2100 – 925 W. Georgia Street, Vancouver, BC V6C 3L2

www.rjcfoundation.ca



Les renseignements de cette brochure sont fournis sans pour autant engager d'aucune façon la responsabilité de la Fondation. Ils sont offerts à titre d'information seulement et ne doivent pas être considérés comme une offre ou une sollicitation pour des dons, l'achat ou la vente de tous produits Raymond James. Les produits et services liés aux valeurs mobilières sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Ltée, membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE). Les produits et services d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Financial Planning Ltd., qui n'est pas membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les membres du conseil d'administration de la Fondation ont un lien de dépendance avec Raymond James Ltée.